



1
Jours

Les régimes de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO

dans RESSOURCES HUMAINES - REMUNERATION MASSE SALARIALE / Réf : JUR-REMU-5

Objectifs de la formation

- Gérer les fonctionnements des retraites complémentaires ainsi que les conditions pratiques d'attributions

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire les régimes ARRCO et AGIRC

- Champ d'application
- Cotisations et contributions
- Conditions d'âge de départ à la retraite
- Nouvelles règles (avantages familiaux, réversion, cumul emploi-retraite)
- La retraite progressive - Situation des cadres supérieurs et dirigeants

Après midi

2. Identifier les enjeux du choix d'un régime

- Impact de l'accord : équilibre financier et conditions de départ
- Evolution et incidences de la réforme des retraites sur les régimes complémentaires
- Retraite de base et retraite complémentaire : taux de remplacement et rendement de la retraite

3. Identifier les conditions pratiques



- Les bénéficiaires
- Obligations de l'entreprise : déclarations
- Relations avec les caisses de retraite complémentaire
- Formalités de demande de retraite

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, directeur financier, gestionnaire de paie, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

